

**LES LOIS SUR LES  
DROGUES  
SONT PLUS  
DANGEREUSES  
QUE LES  
DROGUES  
ELLES-MÊMES**



Du 8 au 12 Mars 2010 au cours de la réunion annuelle de la Commission des Nations unies sur les stupéfiants à Vienne, les gouvernements du monde entier déclareront une fois de plus leur soutien à la lutte globale contre la drogue, soit les substances qui sont interdites par la Convention de l'ONU de 1961.

En Malaisie, comme dans 21 autres pays du monde, les gens consommant ou disposant de petites quantités de drogues, y compris du cannabis, sont condamnés à mort. Ces peines sont obligatoires : les juges ne peuvent invoquer aucune circonstance atténuante. En outre, la charge de la preuve est inversée, de telle sorte, que l'individu est présumé coupable tant qu'il ne prouve pas le contraire.

Les conventions internationales sur les Droits de l'Homme, divers organes onusiens des Droits de l'Homme et le Secrétaire général des Nations unies ont déclaré « que la peine de mort ne doit être envisagée que dans les cas où l'infraction est intentionnelle et entraîne des conséquences fatales ou extrêmement graves, et non ce qui relève de la situation économique, des infractions non-violentes ou ne causant pas de victimes. Dans ces cas, une condamnation à mort devrait être considérée comme une exécution arbitraire .»

L'usage, la vente ou le trafic de drogues ne se font pas dans une intention mortelle. Les usagers de drogues s'en servent pour se sentir bien ou pour se sentir mieux. Tant qu'il y aura de la demande, l'offre existera. C'est pourquoi en Malaisie, l'usage de drogues continue d'augmenter en dépit de la peine de mort. Ceux qui sont arrêtés par les autorités ne sont pas ceux qui détiennent les responsabilités dans ce marché. Les éliminer n'effrayera donc pas pour autant, les gangs de la drogue qui perdureront. Au contraire : grâce à ces châtiments, les principaux acteurs du business de la drogue peuvent continuer à justifier de prix extraordinairement élevés pour leurs produits.

Légitimée par les Nations unies, la prohibition des stupéfiants continue d'être le moteur des politiques répressives et notamment de législations infligeant la peine de mort. Ces politiques sont moralistes plutôt que rationnelles. Elles entravent le développement des réponses progressistes et efficaces à tous ces problèmes.

Les lois anti-drogues sont plus dangereuses que les drogues elles-mêmes.

- **POUR LA FIN DE LA PEINE DE MORT LIEE AUX INFRACTIONS SUR LES STUPEFIANTS EN MALAISIE ET AILLEURS**
- **POUR L'ARRÊT DE LA PROHIBITION DES DROGUES**
- **REJOIGNEZ-NOUS FACE DE L'AMBASSADE DE MALAISIE A PARIS**

## **A PARIS – Le 4 MARS 2010**

**2 Bis Rue Benouville, 75116 Paris  
(Métro Porte Dauphine)  
Pour plus d'infos, contactez-le  
06 14 81 56 79**



**CANNABIS SANS FRONTIÈRES  
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)  
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS**



**[WWW.ENCOD.ORG](http://WWW.ENCOD.ORG)**